

ANNEXE No 12

RAPPORT DE L'INSPECTEUR DES PÊCHERIES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE, ANNÉE 1880.

VICTORIA, C.-B., 5 janvier 1881.

L'hon. J. C. POPE,
Ministre de la marine et des pêcheries,
Ottawa.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, sous ce pli, des statistiques et autres documents relatifs aux pêcheries pendant l'année dernière.

2. Vous verrez que, de toutes sources, il y a eu une augmentation considérable sur le rendement de la saison précédente,—augmentation due en partie à celle qu'a donnée la pêche aux pelletteries de phoque. Dans l'article du saumon mis en conserves, qui peut être aujourd'hui considéré comme la denrée principale fournie par l'industrie de la pêche, l'augmentation n'a pas été très appréciable—un excédant de 756 caisses seulement (de 4 douzaines chaque). Bref, les opérations sur la rivière Fraser ont été moins heureuses que l'année dernière, parce que le saumon a moins donné; mais les quantités fournies par les établissements du nord ont plus que compensé cet insuccès.

3. Le garde-pêche Pittendreigh fait rapport qu'en somme les dispositions de la loi des pêcheries, telles que modifiées selon les circonstances de cette province, ont été bien observées dans son district. Il a été nécessaire d'infliger plusieurs légères amendes pour infractions partielles. On en transmet un rapport,—incomplet pour le moment, en attendant une décision en appel. Dans une visite que j'ai faite dernièrement à New Westminster en compagnie de M. Smith, le député du ministre, on s'est plaint devant ce monsieur de la trop grande sévérité que le garde-pêche mettait à faire observer les règlements. Renseignements pris, cette plainte ne nous parut pas être fondée. Il est évident que, certaines règles et restrictions ayant été jugées nécessaires à l'avantage général de l'industrie de la pêche et établies par l'autorité, l'officier chargé de veiller à ce qu'elles soient observées n'a pas à choisir entre leur exécution et leur relâchement. Autrement nous retournerions à l'état d'anarchie qui existait il y a quelques années, dont tout le monde se plaignait et qui a nécessité la nomination d'un gardien sur la rivière Fraser. Je dois dire en même temps que dès le début M. Pittendreigh a reçu instructions de remplir ses devoirs avec toute la douceur compatible avec l'efficacité du service, et je suis certain qu'il a exécuté ces instructions au meilleur de son jugement. Je suis heureux de pouvoir ajouter que, nonobstant le grand nombre de pêcheurs qui se réunissent tous les ans dans le bas de la rivière Fraser, un degré d'ordre a été établi qui fait grandement honneur à l'administration du garde-pêche. A ce propos je donne ici un extrait du rapport de M. Pittendreigh :

“ J'ai eu occasion de signaler aux propriétaires des établissements de conserves le fait que quelques pêcheurs ont l'habitude de fouiller dans les filets des uns des autres. J'ai appris que cela se faisait à Sea Island, et je me suis rendu de suite dans cette partie de la rivière, où je suis arrivé à temps pour prévenir un sérieux attentat contre l'ordre public. A part cela, il n'y a pas eu de troubles.” A ma demande, M. Pittendreigh a tenu note des plus gros saumons pris l'été dernier dans la rivière Fraser, et en voici le résultat :—*

* Le plus gros esturgeon noté pesait mille livres (1,000 lbs.); il a été pris près de New Westminster. Il avait 12 pieds de long et 6 de circonférence. Il appartenait à la variété classée par le Dr. Richardson comme l'*Acipenser transmontanus* qui diffère beaucoup de celui qui fréquente les eaux du lac Winnipeg, lequel est *A. Sturio*. Les œufs de ce poisson, comme ceux du *beluga* russe, sont spécialement bons pour la confection du caviar.